

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il est porté à l'attention du public qu'à la requête de la **BANQUE SAHELO-SAHARIENNE pour l'INVESTISSEMENT et le COMMERCE (BSIC)** Bénin, Société Anonyme de droit béninois avec Conseil d'Administration au capital de 27.398.000.000 FCFA, inscrite au RCCM sous le numéro 20002 B 3429, IFU : 3200700065810, ayant son siège social au lot 494 RFU, quartier Zongo, carrefour « trois banques » dans la Commune de Cotonou, 08 BP 485 Cotonou, République du Bénin, Tél. : 00 (229) 01 21 31 87 07/ 01 21 31 19 33/01 21 31 19 43, Fax : 00 (229) 01 21 31 87 04, Téléx : 5070, E-mail : bsic.benin@bsicbank.com, agissant aux poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice, **Monsieur Isaac Charles Fibbs FIBERESIMA**, demeurant et domicilié es qualités audit siège, assistée de **Maître Pulchérie C. NATABOU**, Avocate au barreau du Bénin, demeurant et domiciliée à Sikécodji, Rue de la pharmacie OKPE OLUWA 3ème carrefour, immeuble carrelé dans l'angle à droite, Tél. : 01 21 32 19 44/ 01 54 63 63 40, au cabinet duquel domicile est élu pour les présentes et ses suites en tant que de besoin ;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur du Tribunal de Commerce de Cotonou, le **mardi 10 juin 2025 à 11 heures précises**, de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION :

La vente porte sur l'immeuble urbain bâti de forme quadrangulaire, formant la parcelle « v » du lot 862 sis à GBODJEDO dans le 3ème Arrondissement de la Commune de Cotonou, d'une contenance superficielle de deux ares sept centiares (02ares 07ca), objet du titre foncier n°17871 inséré au registre foncier de la Commune de Cotonou VOLE LXXXVIII F°034, appartenant à **Monsieur HOUEDIGNON Hubert**, hypothéqué au profit de la **BSIC BENIN SA** et limité :

- Au Nord par une voie de dix (10) mètres,
- A l'Est par la parcelle « u » présumée propriété de madame HAZOUME Eliane,
- Au Sud par les parcelles « j » et « i » présumées propriétés respectives d'un inconnu et de monsieur BODJRENOU Hanto,
- A l'Ouest par la parcelle « w » présumée propriété de monsieur YESSOUFOU Mamadou ;

Saisi sur **Monsieur Hubert HOUEDIGNON**, revendeur, de nationalité béninoise, demeurant et domiciliée à FANVI, maison HOUESSO, es qualités caution hypothécaire de **Madame Asce J. Molikasse C. GOMEZ épouse HOUEDIGNON**, commerçante, de nationalité béninoise, exerçant sous l'enseigne des **Etablissements « GOMEZ ASCE J. MOLIKASSE »**, immatriculés au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Porto Novo sous le numéro RB /PORTO-NOVO/1005-A, demeurant et domiciliée à Cotonou, lieu dit Ayélawadjé 2 Agongbomey, carré numéro 862, 05 BP : 999, Tél. : 01 96 02 08 93, es qualités de débitrice principale ;

Assisté de **Maître Omer Sylvain TCHIAKPE**, Avocat au Barreau du Bénin, ayant son cabinet dans l'Arrondissement de Godomey, quartier Cococodji, en face du marché dans la Commune d'Abomey-Calavi, Tel : (00229) 01 97 86 90 72, 01 95 62 34 07, email : Omsyit@gmail.com, au cabinet duquel domicile est élu en tant que de besoin ;

L'immeuble ainsi qu'il a été indiqué plus haut est inséré au livre foncier de la circonscription de Cotonou sous le numéro n°17871, Volume LXXXVIII, Folio 034, tel qu'il existe, s'étend et se comporte avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tout l'immeuble par destination en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite ;

MISE À PRIX : TRENTE-CINQ MILLIONS (35.000.000) F CFA.

LES ENCHÈRES SE FERONT PAR MINISTERE D'AVOCATS OU PAR LES ENCHERISSEURS EUX-MEMES PAR TRANCHE MINIMALE DE UN MILLION (1.000.000) F CFA.

ENTRÉE EN JOUISSANCE :

1) L'adjudicataire devra libérer avant l'entrée en jouissance :

- Les frais préliminaires à la vente, les remises proportionnelles, émoluments, débours et honoraires ;
- Le prix principal de l'adjudication ;

2) L'adjudicataire, bien que propriétaire par le seul fait de l'adjudication, n'entrera néanmoins en jouissance, soit réellement, soit par perception de loyers qu'à l'expiration du délai de surenchère, après avoir payé entre les mains et sur la quittance de l'Avocat poursuivant, le prix de l'adjudication et en cas de surenchère, le jour de l'adjudication définitive ;

3) L'adjudicataire supportera les conditions et charges de toutes natures dont les biens sont ou seront grevés à compter du jour fixé pour son entrée en jouissance ;

4) L'adjudicataire acquittera en sus et sans diminution du prix principal, les droits de mutation, d'enregistrement, et tous autres frais auxquels cette adjudication donnera ouverture.

Conformément à la loi, le cahier des charges est déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Cotonou sous le n° BJ/e-TCC/2024/DA/1022 du **09 septembre 2024**, où il peut être consulté.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus ;

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR

Nul ne pourra être admis à enchérir s'il ne justifie, trois (03) jours francs au plus tard avant l'ouverture des enchères, d'une consignation déductible ou remboursable de **F CFA CINQ MILLIONS (5.000.000)**, effectuée par lui entre les mains du Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Cotonou, contre récépissé.

NB : Pour tous renseignements s'adresser :

1. **Maître Pulchérie C. NATABOU**, Avocate au barreau du Bénin, demeurant et domiciliée à Sikécodji, Rue de la pharmacie OKPE OLUWA 3ème Carrefour, immeuble carrelé dans l'angle à droite, Tél. : 21 32 19 44/ 54 63 63 40 ;
2. **A l'Etude de Maître AKPO Alain**, Huissier de Justice près la Cour d'Appel de Cotonou et le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Porto-Novo, inscrit au tableau de la Chambre Nationale des Huissiers (CNHJ) sous le numéro 40, y demeurant et domicilié à Avrankou en bordure de la voie bitumée à 200 mètres du CEG1 Avrankou, Immeuble MITCHOAGAN Valentin, 01BP 294 Cotonou, Tél : 97 89 10 72 / 67 70 75 75 / 95 67 67 87, Email : etudealainakpo@gmail.com;
3. **Au greffe du Tribunal de Commerce de Cotonou**, où le cahier des charges est déposé.



Maître Pulchérie NATABOU
Avocat poursuivant

Fait et rédigé à Cotonou, le 14 mai 2025



Me Alain AKPO
Huissier Instrumentaire

